Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le 30/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-106_COS281025-DE

D106-COS281025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Thierry RICHARDEAU, Nicole BOULINEAU, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Loïc PERON, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Lionel GAZEAU, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Pascal PAQUEREAU, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :
Thomas GISBERT de CALLAC représenté par Stéphane CHIFFOLEAU
François PETIT représenté par Jacques RIGALLEAU
Evelyne CHAUVEL représentée par Noël PERCHOT
Anne AUBIN-SICARD représenté par Pascal THIBAULT
David BELY représenté par Angie LEBOEUF
Loïc CHUSSEAU représenté par Chantal BILLE
Christian GUENION représenté par Pascal COUSIN
Stéphane GUILLON représenté par Philippe DELAHAYE

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné à Thierry RICHARDEAU
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Thierry GANACHAUD à Manuel GUIBERT
Mauricette MAUREL ayant donné pouvoir à Noël VERDON
Adeline AUBERGER ayant donné pouvoir à Alain SCHMUTZ
Pierre CAREIL ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Yoann GRALL, Xavier BERNARD, Guy AIRIAU, Pascal MORINEAU, Isabelle CADOU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Philippe RUCHAUD, Alain ROCHEREAU, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYEN, Anthony BONNET

Date de convocation : 15 octobre 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 32
Votants : 42

Création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur du tri et de la prévention des déchets – Ouvert aux 3 grades du cadre d'emploi des adjoints techniques

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'en application de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération D170-COS131222 créant l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe associé aux fonctions d'animateur du tri et de la prévention,

Vu la vacance de l'emploi susvisé, justifiée par le départ en disponibilité pour convenances personnelles le 1er octobre 2024 de l'agent occupant cet emploi puis de sa mutation dans une autre collectivité à compter du 1er septembre 2025,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le 30/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-106_COS281025-DE

Considérant la nécessité de recruter un animateur du tri et de la prévention des déchets (H/F) pour remplacer l'agent occupant précédemment cet emploi au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au sein de la Direction Communication – Animation – Prévention,

Considérant la nécessite d'ouvrir l'emploi permanent d'animateur du tri et de la prévention, aux trois grades du cadre d'emploi des adjoints techniques afin de faciliter le recrutement (une délibération ultérieure après recrutement ajustera le tableau des effectifs au grade du candidat retenu),

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Créer** un emploi permanent à temps complet d'animateur du tri et de la prévention des déchets (H/F), ouvert aux 3 grades du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- **Charger** Monsieur le Président de procéder à la publicité et au recrutement relatif à cet emploi,
- **Charger** le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Crée** un emploi permanent à temps complet d'animateur du tri et de la prévention des déchets (H/F), ouvert aux 3 grades du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- **Charge** Monsieur le Président de procéder à la publicité et au recrutement relatif à cet emploi,
- **Charge** le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 30/10/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 29/10/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).